

La gazette des délégués CFDT Carrefour

SAV
23 salariés
en lutte



Retraite et relations sociales

▼ Ouverture

Sommaire et indices page 02

Editorial page 03

▼ SAV en lutte

Occupation page 05

▼ Mémoire

Départ et relation sociale page 07

▼ Carrefour Banque

NAO 2011 page 11

▼ SMIC

la CFDT gagne page 14

Forfait jours page 15

Un nouveau départ

Alors que nous finissons cet "hyper" **Jasmes Gilbert** que nous avons croisé et apprécié dans les réunions du groupe quitte ce jour la société après 15 ans passés dans les divers sociétés ou service du groupe. La dernière Formadis une toute petite société peu connue du groupe basée à Mondeville.

Il nous adresse quelques mots dont nous extrayons cette phrase:

Evidemment nous le savons tous, l'énergie d'une entreprise ne demande qu'à s'exprimer lorsqu'il existe des compétences synergiques et des bases humaines simples fondées sur la confiance, le respect, l'entraide et l'humilité. C'est rassurant.

Nous lui adressons tous nos voeux de réussite.

On a besoin de se dire des choses !



Une rencontre intersyndicale avec Lars Olofsson est prévue le 12 juillet

Lars Olofsson est le nouveau Président Directeur Général du Groupe Carrefour

La délégation CFDT sera composée de **Thierry Babot et Bruno Moutry**

Le 4 juillet aura lieu une rencontre des délégués Carrefour des pays européens sous l'égide de l'UNI a Bruxelles.

Cette rencontre fait suite à l'action du 21 juin et permettra de préparer cette rencontre avec le PDG.

Sylvain Macé représentera la CFDT



Une délégation CFDT rencontrera Noël Prioux

Noël Prioux est le Directeur général France et ancien DG des hypermarchés

La délégation CFDT sera composée de **Serge Corfa, Thierry Babot, Bruno Moutry et Franck Dutertre** (la même délégation que pour la rencontre avec James McCann)

Nous avons sollicité cette rencontre afin de connaître les projets de Mr Prioux. Nous tenterons d'obtenir des réponses sur les inquiétudes des salariés.

Le pouvoir de dire "NON" !



Par Serge Corfa
Délégué syndical national

"Juré, promis nous partirons cette année de bonne heure en congés et non, comme à l'habitude, avec quelques jours de retard" ais-je eu la bêtise de dire à Madame et aux petits enfants.

Sentant le danger qui guette leurs patés de sable ils m'ont offert le dernier best seller "Savoir dire Non" et menace de m'acheter la série "Comment dire Non", "s'affirmer et dire non" "50 exercices...".

Qu'ils sachent donc que je pars en vacances dans une semaine et que j'y resterais (sauf pour un voyage au Brésil tout frais payés). Je partirais malgré les événements loin d'internet, de la 3G et... de Carrefour.

Je dis "NON".

A lire cet hyper et les précédents on finira par croire que toutes les forces vives de l'entreprise sont en train de quitter le navire pour des congés définitifs. Restons calme bien qu'une drôle d'atmosphère règne parmi l'encadrement et les salariés de l'entreprise.

Avant les départs en congés payés la direction reçoit les responsables syndicaux non pas pour nous dévoiler leurs intentions, nous les apprenons par la presse, mais plutôt pour nous passer des messages rassurants qui au final nous inquiètent.

Après avoir "ralé" sur le sans gêne de Mr Olofsson un nouveau rendez vous est fixé et, comme par hasard, pendant les congés payés des deux responsables CFDT.

Qu'importe la CFDT est grande et ce ne sont pas les militants compétents qui manque. On apprendra tout ça à notre retour sans inquiétude de manquer un événement.

Ils sauront dire "NON".

Ce sont aussi les grandes manœuvres capitalistes, les dernières fois s'étaient le 31 aout 1999 (Promodès) ou en mars 2007 (Colony Capital)

Voici quelques jour on apprend que la Société général détient 7,87% du capital et 6,78% des droits de vote de Carrefour. Ah bon !

Hier on apprend la suite du feuilleton Brésilien dont Casino est partie prenante. En bref Carrefour veut se marier avec une société Brésilienne Casino qui détient des actions ne le veut pas. Plainte a été déposée et saisie de documents au siège de Carrefour. Ah l'amour !! Cette société Brésilienne deviendrait, au même titre que Bernard Arnault avec qui elle ferait un pacte, actionnaire de référence et 2 puis 3 de ses responsables deviendraient membre du conseil d'administration .

C'est du lourd et nous ignorons les conséquences d'autant que les Echos titre "Une fusion vouée à l'échec". Les anciens eux cherchent dans leur mémoire quand dans son histoire Carrefour a déclaré une telle guerre capitaliste à un concurrent. On retrouve pourtant dans le fond de notre mémoire une tentative d'alliance avec Casino sur les centre auto mais si lointain qu'on est plus sur du fait.

Casino dit "NON".

La bourse monte mais des agences de notation dégradent Carrefour peu rassurées sur ses résultats commerciaux. On verra le 13 juillet avec l'annonce des chiffres du 2ème trimestre.

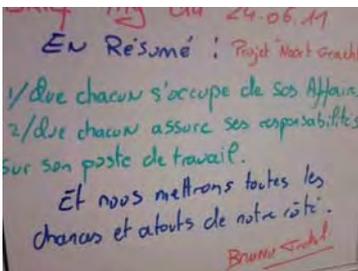
Dans le même temps Colony Capital jure dans les Echos qu'ils sont là pour 12 ans et qu'avec eux Carrefour va remonter ... en bourse (on s'en était pas aperçu).

Le même jour dans le journal Le Monde un expert dit "Carrefour a perdu le nord".

Les experts disent "NON".

Aujourd'hui un communiqué nous apprend que Carrefour signe un accord stratégique avec Pixmania un des leaders de la vente en ligne d'électronique. Faut il être rassuré ?

L'emploi un sujet qui nous intéresse autant que les manœuvres capitalistes qui hélas pèseront un grand poids sur notre avenir.



A St Pol sur Mer la direction n'hésite pas à inviter les salariés à s'occuper de leurs affaires.

La raison est a rechercher du côté

des élus CFDT qui rencontrent les politiques pour s'informer des projets d'un nouveau centre commercial. Il fera concurrence à leur magasin qui a bien besoin d'un coup de pinceau ou de pelleteuse. Les élus se disent favorables au transfert de Carrefour mais voila si d'autres ont fait acte pour s'installer Carrefour fait la sourde oreille.

Ne vous inquiéter pas Mr le directeur les salariés s'occupent de leurs affaires car eux c'est leur emploi qui est en jeu.

Les salariés disent "NON".

Tout ceci doit nous inciter à continuer de contacter nos députés.

Il est important que nos représentants politiques s'intéressent un peu au géant non pas de la distribution mais de l'emploi en France. A Caen le député recevra les représentants des 5 entités Carrefour de sa ville (3 hypers, 1 entrepôt, 1 siège).

A l'heure où je ferme cette gazette nos camarades du SAV de Toulouse nous informent de la fermeture de leur site et de son occupation pour attirer l'attention sur leur sort. N'hésitez pas à leur apporter votre soutien.

"NON" aux licenciements

Ce même jour ce sont nos collègue de Cherbourg qui nous apprennent la décision très positive du conseil de Prud'homme, 7047 euros en poche.

Nos collègues de Carrefour Banque seraient content de recevoir ce pactole. La CFDT a refusé de signer l'accord qui ne prévoit aucune augmentation en 2011. Une société cité en exemple par Carrefour pour son rendement.

Comme chacun le sait que l'entreprise engrange des profits ou pas il n'y a jamais d'argent pour les salariés.

Eux aussi disent "NON".

A Nice Lingostière la CFDT vient d'obtenir la première place aux élections. On apprend que l'unique élu FO vient de se faire élire au poste de secrétaire et de trésorier (avec les voix de la CGT ?). Un homme comme l'entreprise les aime, multitache.

La CFDT dit "NON".

PS: Ce numéro finit à 4 heures du matin a été commencé dans l'après-midi. De nombreuses informations nous sont parvenues au cours de la nuit ce qui explique son manque d'uniformité mélangeant des cas graves et plus festives. Chacun remarquera que la CFDT peu positiver sur les relations sociales sans pour cela oublier la défense des salariés.

Savoir garder raison et respecter chacun tout en livrant des batailles c'est aussi ça la CFDT.



SAV Carrefour les salariés occupent leur site

Carrefour incapable d'offrir à moins de 50 salariés sur un effectif de 70 000 personnes des conditions correctes de départ ou de reclassement.

Ce n'est pourtant pas le temps qui a manqué !

Les 23 salariés du service après-vente Sud-Ouest Carrefour à Portet-sur-Garonne, près de Toulouse, ont commencé jeudi à 17h l'occupation de leur établissement pour empêcher sa fermeture, prévue dans la soirée, a-t-on appris auprès du syndicat CFDT. Une quinzaine d'entre eux ont prévu de passer la nuit sur le site.

En conflit avec leur direction depuis novembre 2007, date à laquelle le groupe Carrefour a annoncé la fermeture de quatre de ses sept services après-vente en France, dont celui de Portet-sur-Garonne, ces salariés dénoncent la "pression" qu'ils subissent depuis trois ans.

"Depuis mardi, les salariés reçoivent un courrier de dispense d'activité à partir du 1er juillet au motif que les portes de l'établissement seront définitivement fermées. Pourtant, leur licenciement ne leur a pas encore été notifié. Carrefour veut isoler les derniers salariés en les contraignant à rester chez eux alors que leur contrat de travail n'a toujours pas été rompu. Nous avons décidé d'occuper le site pour que Carrefour honore ses contrats de travail", a déclaré à l'Associated Press **François Chicano, délégué CFDT**.

Cette action des salariés intervient après un long bras de fer juridique qui a commencé en octobre 2008 avec la décision du tribunal de grande instance de Toulouse d'annuler le plan de sauvegarde de l'emploi présenté par Carrefour et contesté par son personnel, le jugeant "insuffisant" au regard des moyens du groupe de distribution. Cette décision a été confirmée en appel en janvier 2009.

En novembre 2010, un nouveau plan social a été annoncé par la direction programmant le licenciement des 36 salariés restants du site de Portet-sur-Garonne. Entre temps, dans son rapport rendu en octobre 2010, la Médecine du travail avait pointé "des situations de travail hors normes fortement délétères pour la santé physique et mentale des salariés" au sein du service après-vente Sud-Ouest Carrefour.

Suspendu le 3 février 2011 par le TGI de Toulouse jusqu'à consul-

tation du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le nouveau PSE a finalement été mis en oeuvre le 23 avril dernier. A l'issue de la période de volontariat, 13 salariés sur 36 ont signé des ruptures d'un commun accord pour motif économique. Les 23 salariés restants n'ont toujours pas reçu de lettre de licenciement alors que la fermeture de leur établissement doit intervenir en fin de journée.

"Carrefour, 1er employeur français avec 140.000 salariés, 101 milliards de chiffre d'affaires et trois milliards de résultat opérationnel en 2010, ne peut pas invoquer le motif économique pour fermer le site alors depuis trois ans, la direction exerce une pression permanente et harcèle les salariés pour les pousser à partir. Cela fait deux ans qu'on ne me donne pas de travail, cinq que je n'ai pas été formé, les salariés sont désœuvrés", indique François Chicano, technicien télé et vidéo, délégué CFDT.

En marge de cette occupation, le comité d'établissement du SAV Sud-Ouest Carrefour et la CFDT 31 ont de nouveau saisi jeudi le TGI de Toulouse pour demander l'exécution de leur contrat de travail et la réouverture du site.

AFP 3/06/2011 17 H 33



Manifestation septembre 2009





Carrefour « tape fort » : le 1^{er} employeur Français ferme son dernier Service Après Vente Régional en force

Le couperet tombe pour les salariés du SAV Régional Carrefour. Les salariés sont dépités... Le 1^{er} juillet 2011, 23 salariés du SAV Carrefour de Portet sur Garonne seront mis au placard pour une durée indéterminée.

Un courrier recommandé les informe qu'ils n'auront plus à se rendre sur leur lieu de travail à partir du vendredi 1^{er} juillet 2011 car les portes du site seront définitivement fermées mais ne leur notifie pas leur licenciement.

Cette stratégie d'isolement refusée par tous les salariés est intolérable et contraire aux droits et à la dignité des salariés. Mais l'entreprise ne veut rien savoir et maintient sa stratégie de déminage.

Carrefour doit honorer les contrats de travail de ses salariés en laissant l'accès à leur lieu de travail et en leur rendant le travail externalisé par la seule volonté de Carrefour.

La DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL a préconisé que Carrefour réalise une étude de reprise de l'activité par un collectif de salariés car le travail existe toujours mais Carrefour a décidé de l'externaliser. Les salariés et la Direccte sont toujours en attente d'une réponse... Les risques psychosociaux associés à cette stratégie d'Entreprise, ont été à l'origine de l'Ordonnance rendue par le TGI de Toulouse le 03/02/2011 qui a suspendu le projet de fermeture (Info relayée par l'AFP). La fermeture du SAVR Sud Ouest avec dispense d'activité modifiera gravement les conditions de santé et de sécurité du personnel de l'établissement Sud Ouest.

Cette persévérance de l'employeur constitue un harcèlement pour les hommes et les femmes du SAV Régional fidèles à leur Entreprise depuis plus de 25 ans.

Le Comité d'Établissement du SAV Sud Ouest Carrefour, le Syndicat des Services CFDT 31, saisiront le Tribunal de Grande Instance pour demander l'exécution de bonne foi du contrat de travail et la réouverture du site.

Lors d'une AG, les salariés ont décidé d'occuper leur lieu de travail afin d'empêcher la fermeture de l'établissement à compter du JEUDI 30 juin 17h30.

VENEZ NOMBREUX NOUS SOUTENIR

SAV REGIONAL CARREFOUR - 3 ZI du BOIS VERT – 31120 PORTET SUR GARONNE

Contacts : Délégué CFDT : 06.75.50.76.39
Secrétaire Syndicat des Services CFDT : 06.10.35.89.71
Comité d'Établissement SAVR : 09.54.20.30.74

Pour plus d'information : www.savcarrefour.fr



Jean-Luc Masset part en retraite

A l'occasion du départ de Jean-Luc Masset DRH Carrefour hypermarché après 38 années passées chez Carrefour

Petit retour sur les relations sociales chez Carrefour.

Il était une fois voici 20 ans ...

La CFDT Carrefour vous souhaite une bonne retraite, conquête sociale que nous allons continuer à défendre pour que tous puissent en profiter.

Avec le départ de Jean-Luc Masset, ce 30 juin 2011, c'est une grande page des relations sociales de l'entreprise qui se tourne. Rester 38 ans chez Carrefour dont 12 ans comme Directeur des Ressources Humaines. fait de vous l'écrivain des accords d'entreprise.

Nous ne pouvions pas signaler ce départ sans raconter un peu de l'histoire des relations sociales chez Carrefour.

L'entreprise a souhaité marquer cette carrière exceptionnelle en organisant un "pot" pour ce départ. Mr Masset a souhaité la présence de représentants de la CFDT. Nous avons accepté l'invitation, le combat que nous menons n'exclut pas le respect de chacun.

Mais la réalité sociale nous a rattrapé et au final nous resterons chez nous. La date choisie est aussi celle de la fermeture du SAV de Toulouse. La CFDT est et sera présente aux côtés de nos camarades. Nous n'avons pas le coeur à la fête.

Un peu d'histoire



L'équipe CFDT en 1991

Pour les jeunes délégués nationaux CFDT rencontrer les responsables de l'entreprise comme **Lars Olofsson** PDG le 12 juillet, **Noël Prioux** DG France le 4 juillet ou **Annick Vergne** DRH France fait partie de la "routine".

Ce ne fut pas toujours le cas. A une époque pas si lointaine rencontrer ne serait-ce que le DRH (Directeur des Ressources Humaines) était mission impossible. On se voyait le jour des négociations collectives et joindre un responsable au téléphone était inimaginable, allez savoir pourquoi la DRH n'était jamais joignable.

Aujourd'hui les Délégués Syndicaux Centraux (un mandat qui n'existe que depuis 1982) ont le numéro de téléphone de tous les responsables sociaux de l'entreprise (pas encore celui des dirigeants). Ils ont en face d'eux des interlocuteurs qui s'ils ne donnent pas toujours la réponse positive attendue au moins écoutent, n'hésitant pas à provoquer une rencontre.

DRH, DRS et RRS sont aujourd'hui nombreux dans les filiales. Ce ne fut pas

toujours le cas. Jusqu'en 1998 la direction des ressources humaines était réduite au minimum; 3 collaborateurs sous la houlette d'un DRH et peu de pouvoirs. Le tout pour gérer 50 000 salariés !!!

Si les sociétés Carrefour sont aujourd'hui très nombreuses avant 1999 il n'y avait que deux formats Hypermarchés (Carrefour) et Hard discount (ED).

Premiers pas

C'est en juin 1991 à l'occasion du rachat par Carrefour d'Euromarché, société à forte présence CFDT et au fonctionnement social différent, que Carrefour découvre que le dialogue social avec la CFDT est possible (avec FO c'est l'osmose depuis les années 70).



A cette époque, voici 20 ans, **Jean-Luc Masset**, est DRH Carrefour depuis 1990 sous les ordres de **René Brillet** directeur général.

En 1992 il est le premier DRH à faire un pas vers la CFDT.

Un pas timide mais un premier pas. Le dialogue fut difficile, très difficile. Il évoluera peu jusqu'à son départ en mars 1994.

Il faudra attendre 1996 où, après des débats houleux entre militants sur l'opportunité de cette présence, la CFDT décide d'inviter pour la première fois à sa coordination nationale la direction Carrefour. **Jean Pierre Naudan** DRH de l'époque se déplace. On battit le record d'affluence de sections et de militants CFDT présents.

Nous écrivions en 1996: "*La modification de ces relations permettra t-elle à la CFDT de faire entendre sa différence et de se développer ? Le chemin sera long face à une entreprise qui cultive le mythe d'un syndicalisme "godillot".*



Jean-Pierre Naudan DRH Carrefour le 23 janvier 1996 avec Serge Corfa, Jean-Louis Bienvenu, Jacques Rabut

Normalisation

En 1998 et les négociations sur la réduction du temps de travail la direction prend conscience que le monologue qu'elle entretient depuis 1974 avec l'organisation syndicale qu'elle a choisi de favoriser (F.O.) ne permet pas l'émergence des nouvelles aspirations des travailleurs.

Sous la houlette de **Marc Devaux** Directeur général chargé des Ressources Humaines en fonction de 1998 à 2001, **Stéphane Roussel** chargé des ressources humaines, **Jean Boutry** en charge la formation, **Jean Luc Delenne** en charge des relations Sociales (Directeur des Relations Sociales un tout nouveau poste créé en 1999) les rapports sociaux prennent un tour moins anedoctique.

C'est **Jean-Luc Delenne** qui est le principal acteur de ce tournant avec le soutien de **Marc Devaux**. Ce dernier nous expliquera qu'après avoir regardé les résultats prud'homaux de la CFDT, il considérait la CFDT comme un acteur incontournable dans les négociations RTT.

Le DRS mènera avec brio cette transformation d'autant qu'à l'époque il doit gérer la fusion sociale de Carrefour avec Continent.

Après cette fusion les relations sociales prennent leur forme actuelle, la CFDT rencontre régulièrement la DRS.

Les militants espèrent que le management Continent, considéré comme plus social, permettra d'améliorer les relations sociales dans les magasins. Hélas très vite les responsables sociaux Continent sont écartés. Si un temps l'entreprise envisage de mettre en place des RH dans les magasins (comme chez Continent) elle fait vite marche arrière devant le coût. Dans les magasins c'est donc le directeur qui reçoit les délégués et un manager qui fait fonction de RH sans toutefois une formation adéquate et trop souvent une méconnaissance des textes.



Coordination CFDT Carrefour 19 janvier 1999 Yvan Bartoli, Jean-Luc Delenne avec Serge Corfa et Jacques Rabut

Le retour

Jean-Luc Masset
Directeur des Ressources Humaines (DRH) Carrefour Hypermarchés France



53 ans, diplômé de Sup Co Lyon entré dans les années 80 chez Carrefour.

Il a dirigé 3 magasins (Claye-Souilly, Nantes Beaujoire, St André). De août 1990 à mars 1994 il occupe les fonctions de Directeur des Ressources Humaines. Après un passage à la Direction régionale Ile de France il part en 1997 mettre en place Carrefour en République Tchèque et en Slovaquie. En mars 2003 il succède à Hubert Ivey comme DRH Carrefour hypermarchés.

L'hyper n°142/03 du 08/12/2003

2010 par **Stéphane Buron**.

9 ans ont passés depuis le départ de France de Jean-Luc Masset, beaucoup de chose ont changé la situation économique est mauvaise et ne cessera de se détériorer. Il retrouve des vieilles connaissances toujours à leurs postes : les responsables syndicaux CFDT et FO. Mieux il a un homonyme à la CFDT (ne pas confondre Masset et Macé seront nous obligé de répéter à nos interlocuteurs).

Grande nouveauté FO n'est plus le seul interlocuteur. Avec la "normalisation" et l'arrivée des militants de Continent la CFDT c'est développée, et a pris la seconde place chez Carrefour.

Malgré nos craintes **Jean-Luc Masset** ne remet pas en cause l'évolution des rapports sociaux même s'il met quelques temps à s'adapter à la nouvelle donne.

Très vite et contrairement à ses prédécesseurs il s'investit dans les relations sociales. Depuis 1999 les DRH ne gèrent pas en direct les relations sociales, c'est le rôle du DRS. La CFDT aura très peu rencontré les DRH **Stéphane Roussel** ou **Hubert Yvey**.

Jean-Luc Masset est un homme de terrain et de décision. Il ne conçoit pas de ne pas rencontrer les représentants du personnel. C'est donc avec lui que les organisations syndicales négocient. Situation singulière qui nous déstabilisent au départ mais qui au final se relève payante. Plus facile de négocier avec un cadre qui a une autorité certaine et l'oreille du patron (le DG des hypermarchés) mais aussi des directeurs.

«*Nous sommes dans une entreprise qui vit et le dialogue social existe* » **Jean-Luc Masset (09/2005)**

En mars 2003 c'est le retour de **Jean-Luc Masset** rapatrié de Slovaquie où il exerçait les fonctions de directeur exécutif pays.

Il a sous son autorité **Jean-Luc Delenne** qui quitte ses fonctions quelques mois plus tard, laissant sa place à son second **Yvan Bartoli**. En 2007 celui ci laisse sa place à **Marie Hélène Chavigny** qui sera remplacée en



Avec qui négocie la CFDT chez Carrefour

Petite revue de détails

DRH du Groupe Carrefour France

Stéphane Roussel
Directeur des Ressources Humaines Carrefour France
Embauché par Carrefour en septembre 1997, il accède à la direction des Ressources Humaines Hyper France en mars 1998. Il occupait ce poste chez Raux Xerox.
En février 2000 il est nommé Directeur du Management Ressources Humaines puis en octobre de la même année Directeur Développement Ressources Humaines au sein de la Direction Ressources Humaines du Groupe.

Marc Veyron
Directeur des Relations Institutionnelles Carrefour France
Entré dans le Groupe Carrefour depuis une dizaine d'années, il occupe actuellement la fonction de Directeur des Relations Institutionnelles Carrefour France, après avoir été successivement Responsable Ressources Humaines de la filiale Assurances, Responsable des Relations Sociales pour les filiales de services, Responsable des Ressources Humaines de la Direction Exécutive des Hypermarchés.

DRH Carrefour Hypermarchés France

Jean-Luc Masset
53 ans
Directeur des Ressources Humaines Carrefour Hypermarchés France
Diplômé de Sup Co Lyon entré dans les années 80 chez Carrefour.
Il a dirigé 3 magasins (Claye-Souilly, Nantes Beaujoire, St André). De août 1990 à mars 1994 il occupe les fonctions de Directeur des Ressources Humaines. Après un passage à la Direction régionale Ile de France il part en 1997 mettre en place Carrefour en République Tchèque et en Slovaquie.
En mars 2003 il succède à Hubert Ivey comme Directeur des ressources humaines Carrefour hypermarchés.

Jean-Luc Delenne
46 ans
Directeur des Relations Sociales Carrefour Hypermarchés France
3 enfants. Entré aux Ulis en 1980 en charge du service "passe". Nommé chef comptable à Montesson en 1983 puis en 1986 il part transférer en 3 mois les Galeries Lafayette de Belle Épine. En août 1987 il est nommé chef comptable régional de la région "Alpes". En mai 1990 il rejoint la direction "Finances gestion" de Carrefour France. Le 1er février 1991 il rejoint en qualité de responsable du développement social la DRH Carrefour France jusqu'en décembre 1994.
Il part ensuite comme directeur à Perpignan et revient à la DRH en 1998 comme second de Stéphane Roussel. Il devient directeur des relations sociales en juin 1999.

Coordonnées CFDT Carrefour : <http://www.cfdt-carrefour.com> E-Mail : cfdt@carrefour.com L'hyper 22/03 n°349/2001 page 6

8 ans de relations sociales

Jean-Luc Masset est connu pour son caractère et ses "colères muettes" ce qui ne facilite pas les rencontres sociales mais au moins avec lui on sait où on va.

Lors d'une de ces rencontres houleuses qui émaillera son mandat il aura une phrase qui éclaire son tempérament "on ne peut pas être à une fonction de DRH si on ne respecte pas les partenaires sociaux, c'est le fondement de nos relations".

Un autre jour il précise " j'ai compris quand vous (DSC) n'êtes pas d'accord, c'est de même dans les magasins".

Lecteur attentif de notre revue "L'Hyper" il surligne les points qui l'intéressent et s'étonne de nos écrits peu amènes. Il prend de nombreuses notes lors des rencontres et les réponses (positives ou négatives) aux problèmes dans les magasins ne tardent pas.

En 2005 il signe avec les organisations syndicales un accord de droit syndical, renouvelé depuis. Il aura fallu attendre 40 ans pour que Carrefour se décide enfin à normaliser les relations sociales.

Durant les 8 années (un record) où il reste aux manettes de nombreux accords novateurs sont signés comme la remise sur achat en juillet 2003 et ses nombreuses améliorations, un accord de méthode en juillet 2004

précurseur de la GPEC, la polyvalence pour les temps partiels en 2007, le titre restaurant en 2010, l'égalité des chances en 2006, l'accord senior en 2009, les commissions emploi et sécurité au travail...

Il aura fallu parfois forcer la signature mais les accords sont là.

Au final même si les choses ne se sont pas toujours bien passées, que le calendrier des grèves nationales de la première le 9 avril 2004 à la plus récente le 19 avril 2011 s'est étoffé, très souvent nous avons trouvés un accord.

Dés 2008 la CFDT a mobilisé des milliers de salariés sur des actions en justice. Reconnaissons que le **DRH** n'a pas déserté le chemin de la concertation alors que certains dans l'entreprise l'invitaient à la répression. Certains directeurs mettant en pratique cette invitation.

La fin de carrière de Jean-Luc Masset fut aussi celui du changements d'employeurs et de stratégie économique.

Depuis 2007 des décisions d'économies de la part des actionnaires entraînent la baisse des effectifs et la détérioration des conditions de travail.

Si des licenciements furent évités il est symbolique de constater que ce sera le jour de son départ que le SAV de Toulouse fermera ses portes avec des licenciements à la clef.

Jean-Luc Masset Directeur des Ressources humaines de Carrefour hypermarchés quitte l'entreprise ce 30 juin 2011, dans un contexte difficile, avec un bilan qu'il appartient à chacun de juger.

Il restera le reflet d'une époque et d'une entreprise aux relations sociales difficiles mais qui existent.

Loin des méthodes d'entreprises comme Wall-Mart ou plus près de nous Leclerc, Cora ... Carrefour accepte le fait syndical. Un voire six syndicats sont présents dans tous les hypermarchés (sauf Draguignan).

Nous pouvons manifester, ester en justice, revendiquer, négocier que les relations sociales existent bonnes ou mauvaises, volontaires ou imposées.

L'avenir nous dira si les années "Masset" furent de bonnes années. En tout état de cause ce sont, pour certains d'entre nous, les années de notre jeunesse.

*Serge Corfa,
témoin de toutes ces années.*

Directeur des ressources humaines

Définition

Tout le monde le connaît sous le nom de DRH. On l'appelle aussi directeur du personnel, directeur des relations humaines ou directeur des affaires sociales. Superviseur avec un grand S des ressources humaines dans l'entreprise, c'est un véritable homme-orchestre aux multiples compétences.

Les responsabilités du directeur des ressources humaines couvrent l'ensemble des relations humaines dans l'entreprise. Concrètement, il supervise les relations sociales, c'est-à-dire le dialogue avec les partenaires sociaux (syndicats, comités d'entreprise, délégués du personnel...), l'administration et la gestion du personnel, la formation, la communication interne...

Placé directement sous les ordres du directeur général, c'est lui qui propose une politique de gestion des ressources humaines et en définit les modalités d'application.

Garant du climat social

C'est ainsi qu'il analyse les besoins humains de l'entreprise, et donne des directives aux chargés de recrutement pour sélectionner les candidats susceptibles de renforcer les effectifs.

Il organise également la gestion de carrière des collaborateurs de l'entreprise, leur développement professionnel, leur progression dans la hiérarchie.

Ses services assurent enfin le suivi administratif des salariés (congé, contrats, paie, maladie...)

Compétences nécessaires

- Sens du dialogue et de la conciliation
- Fortes capacités managériales
- Aptitudes stratégiques et politiques
- Fermeté, autorité

Carrefour	Entrée	Sortie	Durée
Direction Ressources Humaines			
Piovesan Ezzelino	13/10/1977	17/11/1981	49 mois
Dunand Bernard	17/11/1981	10/1986	59 mois
Chérault Jean-Luc	10/86	07/90	45 mois
Masset Jean-Luc	08/90	03/1994	43 mois
Naudan Jean-Pierre	03/1994	03/1998	48 mois
Marc Devaux	09/1998	29/1/2001	28 mois
Ivey Hubert	29/1/2001	03/2003	14 mois
Masset Jean-Luc		1/6/2011	102 mois
Mylène Collin	07/2011		
Direction Relations Sociales			
Delenne Jean-Luc	03/1998	20/6/2003	63 mois
Bartoli Yvan	20/6/2003	31/12/2007	54 mois
Chavigny Marie-Hélène	12/2007	1/5/2010	29 mois
Buron Stéphane	1/6/2010		



L'équipe CFDT en 2011



NAO 2011 la CFDT ne signe pas

Alors que nos résultats sont les meilleurs du groupe comment peut on justifier que nous obtenons moins ?

Le 30 juin les organisations syndicales étaient invités à signer l'accord social et salarial pour l'année 2011.

La CFDT a consulté ces délégués et les salariés afin de recueillir leur sentiment sur l'accord proposé.

En majorité vous avez trouvé les propositions de la direction insuffisantes.

Vos représentants CFDT (22,32% des voix aux dernières élections) ont écouté votre avis.

**Ils n'ont pas signé cet accord.
Ils ont demandé des améliorations**

FO (35,06%) et CGC (21,19%) sont signataires.

La CGT (19,67%) a refusé de signer cet accord.

Alors que Mr Lars Olofsson Président Directeur Général de Carrefour cite, lors de l'assemblée générale des actionnaires, en exemple les très bons résultats des services financiers dans un contexte où les résultats sont en fort baisse.



Alors qu'on demande aux salariés des autres formats de se serrer la ceinture vu les résultats en baisse.

Comment la direction Carrefour peut-elle justifier que les salariés de Carrefour Banque n'obtiennent pas certains avantages accordés à d'autres formats de Carrefour.

Carte salarié

Comment peut-on nous expliquer que la remise sur achat est limité à 8% pour nous alors que nos collègues des hypermarchés ont obtenu 10% de remise sur tous les achats et services (billetterie, fuel, voyages, assurances...)

Comment peut-on nous expliquer que nous ne pouvons bénéficier du prêt 10 fois sans frais que nos collègues ont obtenus.

Nous sommes un lieu de crédit et d'assurance, et nous verrons les dossiers de nos collègues sans bénéficier de leurs avantages.

Nous travaillons dans le même magasin, dans la même entreprise.

La CFDT demande que l'entreprise cesse ce chipotage et nous donne tous les droits liés à la carte salarié.

Grille de salaire

Alors que tous nous entendons dans les médias que l'inflation 2011 sera forte.

Alors que nos collègues ont obtenu 2% au 1er mars pour 2011.

Alors qu'on nous demande une polycompétence (assurances et financiers) aussi bien dans le réseau qu'au siège.

Comment l'entreprise peut-elle justifier que nous n'aurons aucune augmentation de salaire en 2011

La CFDT demande une augmentation de 1% au 1er octobre 2011.

Ne pas confondre les négociations

Carrefour ne peut pas nous répondre en rappelant ce qui a été obtenu dans le cadre de l'harmonisation des statuts (des plus mais aussi des moins).

Cette négociation est dans le cadre de l'unification de 3 accords différents et non dans celle des NAO 2011.

Une négociation différente.

Nous attendons faire évoluer dès aujourd'hui le statut social et salarial des salariés de Carrefour Banque.

NAO 2011(extraits)

Le Plafond d'achats est fixé à 10 000 euros par année civile

- Remise sur achats effectués avec la Carte Pass dans les Hypermarchés et Market : 8 % au 1er juillet 2011 et 9 % au 1er janvier 2012

- Billetterie + Voyages et Fuel domestique 7 % du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

- Pas le droit au 10 fois sans frais une fois par an avec ou sans remise sur achats

- Nous avons la carte Mastercard y compris la Gold gratuite (36 euros pour les Hypers).

- Assurances 2 mois comme les Hypers mais process différent :

- Une mensualité prise en charge par les Assurances Carma

- Une remise de 8.33% sur les tarifs assurances reversée sur le Compte- Epargne Pass (correspondant à une mensualité qui sera prélevée et remboursée)

Nous n'avons pas d'augmentation de salaire hors celle prévue par la grille du nouvel accord soit : 1.60 % pour les 1ers coefficients.

Réponse de la Direction :

Nous avons un intéressement plus important qu'en Hyper (en 2010 ils ont obtenus 245 euros en moyenne plus un supplément de 233 euros) 6% au prorata de mai à juin 2010 et probablement 5% sur l'année 2011

Une prime d'ancienneté de 1.5% du salaire de référence ASF à partir de 3 ans d'ancienneté

Une augmentation du ticket resto à 5 euros (2 euros et plus chez les hypers en fonction des magasins) pour commencer à rattraper le siège et les ex-carma (qui ont des tickets à 7 euros)

Les prochaines négociations programmées à partir du mois de septembre: Séniors, Egalité Homme-Femme et les Droits Syndicaux.





Un nouvel accord, un nouveau nom

Cette NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) est la première pour la nouvelle société **Carrefour-Banque**.

Services financier Carrefour, Carrefour Assurances, S2P ont aujourd'hui disparus, pour faire place à **Carrefour-Banque**.

Avec ce changement de nom et le nouveau statut des salariés il fallait négocier un nouvel accord afin d'harmoniser le statut des salariés issus des 3 anciennes entités.

La CFDT avec FO et CGC a signé, voici quelques semaines, ce nouvel accord d'entreprise nécessaire au maintien des avantages sociaux. Sans lui les salariés allaient se retrouver sans droit. Il était urgent de conclure et signer.

Un accord ne reste pas figé aussi la CFDT a telle demandé et obtenue que les négociations annuelles 2011 aient lieu bien que l'accord "fondateur" soit signé cette année.

La direction d'abord réticente à une nouvelle négociation a cédé et vos représentants ont de nouveau été invités à la table de négociation.

C'est donc sur ce nouvel accord que les organisations syndicales devaient se prononcer.

Vos contacts CFDT

Vos contacts

Catherine (site de Rennes-Cesson)
catherine.masse@bbox.fr
 Nathalie (site de Mt St Aignan)
nathalieguenard@hotmail.fr
 Dominique (site de Wasquehal)
dominiquedeloddere@gmail.com



Catherine
06 63 16 67 81



Ervin
06 62 62 30 31



Christine
06 73 49 67 18



Christiane
06 03 74 77 89



Nathalie M
06 76 58 19 35



Aurélie
06 27 26 35 22



Dominique
06 21 22 44 57



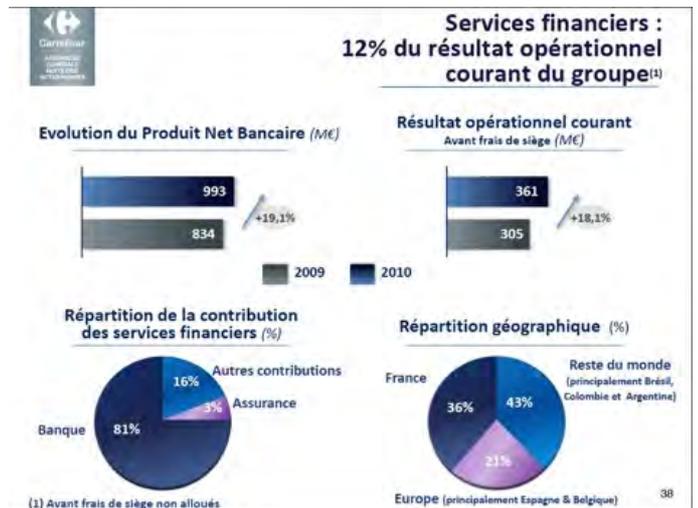
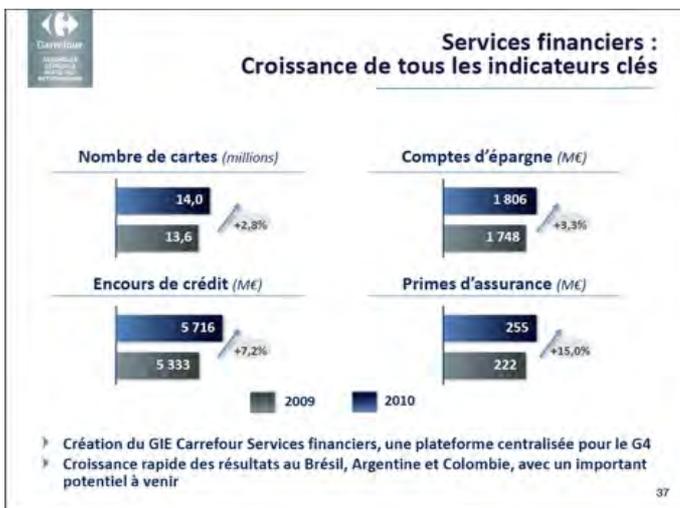
Colette
06 82 26 81 77



Marie
06 09 81 56 56



Nathalie G.
06 63 56 53 31





La CFDT gagne et les salariés avec elle !

Le conseil dit que Carrefour ne peut déduire de la rémunération mensuelle minimum le montant du forfait pause ce qui revient à annuler le versement du forfait pause en parallèle effectué.

Dit que Carrefour doit prendre en charge l'entretien des tenues de travail.

Cherbourg

7047 euros dans la poche !

La décision du conseil de prud'homme est tombé ce jeudi 30 juin. Les 117 salariés qui ont suivi les conseils de la CFDT obtiennent:

Au titre de l'entretien des tenues de travail: 15 euros par mois soit un rappel de 900 euros

Au titre du forfait pause: de 5251 euros à 2832 euros selon l'ancienneté du préjudice et la classification

Au titre des dommages et intérêts: 500 euros par demandeur.

Au titre de l'article 700: 200 euros par demandeur.

Par extension, la jurisprudence a admis (cassation sociale du 21 mai 2008), que l'employeur, qui impose plus généralement à ses salariés le port d'une tenue de travail, doit supporter les coûts d'entretien de ces vêtements. Cette prise en charge est obligatoire dès lors que le port de la tenue est exigé par l'employeur et inhérent à l'emploi, et ce, quelles que soient les raisons justifiant le port du vêtement (par exemple stratégie commerciale de l'entreprise).

Smic : Carrefour encore sur le grill

Les temps de pause pouvaient-ils être intégrés dans le salaire ? Question également posée aux prud'hommes de Saint-Nazaire.

L'affaire des temps de pause dans les magasins du groupe Carrefour a poursuivi, hier, son tour de France des conseils de prud'hommes. Cette fois, l'étape judiciaire s'est arrêtée à Saint-Nazaire, où la CFDT, qui compile les plaintes, avait bâti un dossier pour 82 salariés des Carrefour Market de La Baule, Pornichet, Blain et Savenay, en Loire-Atlantique. Comme dans la bonne trentaine d'affaires déjà jugées dans toute la France, l'attaque des salariés porte sur l'intégration dans le salaire du temps de pause auquel le salarié a droit.

M^e Arbi, avocate de la CFDT, y voit « une manière artificielle d'atteindre le Smic ». Argument du syndicat : le salaire minimum est atteint avec la prise en compte du paiement de la pause, contre toute application de la convention collective. L'avocate

pense que « Carrefour a inventé le système au moment du passage aux 35 heures, pour éviter d'augmenter le taux horaire des salariés ».

Pour l'avocate du groupe Carrefour, M^e Farzam, le Smic a « toujours été respecté » et l'affaire en question n'aurait rien à voir avec celles qui ont valu des condamnations au géant de la distribution. Ce dernier a d'ailleurs gagné en appel dans quelques dossiers. Comme à Angers ou Cholet récemment, où, après décision de la Cour de cassation, il a surtout dû verser plus de trois millions d'euros à plusieurs centaines de salariés. Ceux qui attaquaient hier demandent entre 2 000 et 3 000 € chacun. Les prud'hommes de Saint-Nazaire rendront leur décision le 28 novembre.

Frédéric SALLE.

82 salariés de Carrefour Market demandent leurs droits devant le conseil de prud'homme de St Nazaire

Réponse le 28 novembre .

Précision: le journaliste se mélange un peu les pincesaux. Il confond amendes et gain pour les salariés.

De plus la CFDT a gagné en appel à Angers et Cholet et aussi devant le conseils de Prud'homme.

Cadre temps de travail et Forfait jours

La Cour de cassation répond à l'angoissante question de la validité des forfaits en jours pour les cadres. Sans invalider ce dispositif, elle l'encadre en se fondant sur les principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Non, l'ensemble des accords prévoyant la mise en place de forfaits en jours n'est pas remis en cause par la Cour de cassation comme certains l'avaient craint ... ou espéré.

Cependant dans l'affaire en cause, la convention de forfait du salarié a bien été considérée comme non valable, le salarié pouvant dès lors prétendre au paiement d'heures supplémentaires. Mais si elle a été invalidée c'est parce que l'employeur n'a pas respecté les règles de contrôle mises en place par la convention collective.

La Cour rappelle que les Etats membres de l'UE ne peuvent déroger aux dispositions relatives à la durée du temps de travail que dans le respect des principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Pour la Haute juridiction, les conventions collectives instituant des forfaits en jours doivent contenir des mesures garantissant le respect des durées maximales de travail ainsi que des repos journaliers et hebdomadaires, ce qu'elle a constaté dans l'accord en cause.

Mais il est nécessaire de mettre effectivement en œuvre ces dispositions de contrôle spécifique.

Cass. soc., 29 juin 2011, n° 09-71.107

**Donc : messieurs les employeurs :
faites pointer les cadres.....**



le FCPE CARREFOUR ACTIONS et la scission de Dia

Le 21 juin 2011, l'Assemblée générale de Carrefour a adopté la scission de Dia.

Le 5 juillet, les actionnaires de Carrefour vont donc recevoir :

- 1 action Dia pour 1 action Carrefour détenue,
- et le dividende de 1,08 € par action.

Le FCPE CARREFOUR ACTIONS détient environ 7 millions d'actions Carrefour. Il va donc recevoir, outre le dividende, environ 7 millions d'actions Dia.

Pour maintenir son caractère de fonds d'actionariat salarié, le gérant devra donc céder progressivement les actions Dia et racheter des actions Carrefour, dans l'intérêt des porteurs de parts.

Pour les salariés porteurs de parts, ces opérations n'ont pas d'incidence directe car ils ne sont pas actionnaires en direct mais épargnants sur le fonds.

Une question ?

La plateforme Interépargne vous répond : 02 31 07 74 00
Une adresse : capepargne@carrefour.com

Votre épargne salariale

L'Hyper !

